



Convocation

Conformément aux articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le collège échevinal de la commune de REISDORF convoque les membres du conseil communal pour se réunir en séance publique

jeudi, le 02 mai 2024 à 15.00 heures

dans la salle des séances de la mairie de la commune de REISDORF pour délibérer en séance publique sur les points suivants à l'ordre du jour:

En séance publique :

1. Signature des délibérations de la dernière séance du conseil communal
2. Décision de principe de contracter un emprunt
3. Approbation d'un crédit supplémentaire
4. Modification du règlement de circulation
5. Approbation d'un règlement communal pour le mérite scolaire
6. Nomination d'un délégué pour la « Nordstadjugend »
7. Allocations de subsides aux associations locales
8. Diverses demandes de subsides extraordinaires

Établi par le collège échevinal en sa séance du 25 avril 2024 en présence du secrétaire communal.

Reisdorf, le 25 avril 2024

Le secrétaire communal
Alain KREMER

Le bourgmestre
Jean-Pierre SCHILTZ